Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-212901235-20260623-DELIB_20260604-DE

MAIRIE DE LENNON

29190 LENNON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice	15
Présents	13
Votants	13

Le mardi 23 juin deux mil vingt-six,
Le Conseil municipal de la Commune de LENNON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Ronan JEZEQUEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 19/06/2026
Secrétaire de séance : J. BERNARD

Présents : R. JEZEQUEL, M. CHAUSSY, J.M. CHAUSSY, M. LALLAOURET, A.M. LE BIHAN, P. MARTINEZ, M.C. JEZEQUEL, J-J. LE GUILLOU, G. HICHER, V. FOUBERT, J. LE GUEN, M-L. BARADEZ, J. BERNARD

Absents excusés : B. GADAL, Y. CARIOU

OBJET : Modification du Tableau des emplois – DCM 20260604

Mme CHAUSSY, adjointe au Maire, informe l'assemblée qu'au terme du code général des collectivités territoriales et notamment des articles L 313-1 et L542-1 et suivants, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services ; de même la modification du tableau des effectifs afin de permettre les avancements de grade relève de la compétence de l'assemblée délibérante.

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°88-145 du 15.02.1998, relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le budget communal adopté par délibération du 17 avril 2026,

Vu la délibération relative au régime indemnitaire adopté le 20.02.2023,

Vu l'avis favorable du CST se réunissant le mardi 23 juin 2026,

Considérant la nécessité de supprimer le poste de secrétaire général de mairie relevant du cadre d'emploi des secrétaires généraux de mairie au 01.07.2026 du fait du départ en retraite de la secrétaire générale de mairie en place,

Considérant la nécessité de supprimer le poste de responsable administratif lié à la période de tuilage entre la secrétaire générale de mairie en place et la responsable administratif,

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-212901235-20260623-DELIB_20260604-DE

Considérant la nécessité de créer un poste de secrétaire générale de mairie,

En conséquence, Mme CHAUSSY propose au conseil municipal la suppression du poste de secrétaire générale de mairie relevant du cadre d'emploi des secrétaires généraux de mairie au 01.07.2026.

Mme CHAUSSY propose au conseil municipal la suppression du poste de Responsable administratif au 01.07.2026.

Enfin, elle propose la création d'un emploi permanent de Secrétaire général de Mairie à temps complet à compter du 01.07.2026. Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B ou A de la filière administrative, du grade de Rédacteur à Attaché.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un contractuel relevant de la catégorie B ou A de la filière administrative, du grade de Rédacteur à Attaché, dans les conditions fixées à l'article L332-8-7 du Code général de la fonction publique.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

La rémunération sera déterminée en prenant compte, notamment les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Le régime indemnitaire instauré par la délibération du 20.02.2023 est applicable.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE :

1/ **D'adopter** la proposition de l'adjointe au Maire de :

- supprimer le poste de secrétaire générale de mairie relevant du cadre d'emploi des secrétaires généraux de mairie au 01.07.2026.
- supprimer le poste de Responsable administratif au 01.07.2026.
- créer un emploi permanent de Secrétaire général de Mairie à temps complet à compter du 01.07.2026.

2/ **De modifier** ainsi le tableau des emplois qui sera annexé à la présente délibération.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations,
Fait à Lennon, le 23 juin 2026

Le Secrétaire de séance,
Jérémy BERNARD

Le Maire,
Ronan JEZEQUEL